

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°03/2021

L'an **deux mil vingt et un**, le 21 janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, MM. Philippe **ZUCCARELLO**, Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Danka **DRAGOJLOVIC**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : Mme Pascale **MERCIER** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Fadoï **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – AVENANT N° 5 AU MARCHÉ D'ETUDES CITADIA.

Exposé du Maire

La révision n° 3 du Plan Local d'Urbanisme a connu un ralentissement en 2020 en raison de la crise sanitaire et du report au mois de mai de l'installation du Conseil Municipal issu des élections de mars.

Par ailleurs, il a été nécessaire de rencontrer le bureau d'études CITADIA afin de prendre en compte les remarques de l'Etat et celles du SCOT, suite à la réunion des Personnes Publiques Associées (18 février 2020).

Ces réunions (au nombre de cinq) ont permis de lancer un travail de mise en conformité du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) avec les directives de l'Etat et du SCOT.

De ce fait, le marché d'études initial confié au bureau d'études CITADIA doit faire l'objet d'un avenant n° 5 d'un montant de 10 987 € hors taxes, soit 13 185 € TTC.

Ce montant comprend à la fois les réunions supplémentaires du début de l'année 2020, mais également celles à venir en 2021 pour finaliser le PADD et ainsi pouvoir approuver le futur PLU en 2022.

Au vu de cet avenant, le nouveau montant du marché sera de 78 337 € hors taxes, soit 94 005 € TTC.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Accepte l'avenant n° 5 au marché d'études CITADIA relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme d'un montant de 10 987 € hors taxes, soit **13 185 €** TTC.

☞ Autorise le Maire à signer cet avenant, ainsi que tout document utile à sa mise en application.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 25 janvier 2021
Le Maire,

